EUROMONTANA

Chez soi à la montagne

Faire du « droit de rester » une réalité pour les communautés de montagne

PRISE DE POSITION | SEPTEMBRE 2026

Prise de position d'Euromontana sur la Stratégie de l'UE sur le “droit de rester”

Le droit de rester : un nouvel agenda pour l'Europe ?

La DG REGIO de la Commission européenne prépare actuellement une stratégie sur le « droit de rester »[1] une initiative phare du mandat 2024-2029. Cette stratégie visera à remédier au déclin démographique et aux déséquilibres territoriaux au sein de l'Union européenne, en veillant à ce que les citoyens puissent construire leur avenir chez eux plutôt que d'être contraints de déménager en raison d'un déclin économique ou d'un manque de perspectives. Le concept du « droit de rester » trouve son origine dans le rapport d'Enrico Letta publié en avril 2024, « Much More Than a Market » (Bien plus qu'un simple marché)[2], dans lequel il établit un lien entre le succès du marché unique et une politique de cohésion forte, et qui rappelait le mandat prévu à l'article 174 du TFUE visant à réduire les disparités et à soutenir les régions défavorisées.

Le vice-président exécutif de la Commission européenne, Raffaele Fitto, a annoncé la stratégie « droit de rester » en mai 2026, en même temps qu'il lançait un appel à contributions destiné aux parties prenantes et aux citoyens. Euromontana y a contribué en juin, en remettant en évidence les principaux défis auxquels sont confrontées les zones de montagne. Cette stratégie s'inscrira dans le cadre de l'avenir de la politique de cohésion au titre du budget de l'UE pour la période 2028-2034 et du futur cadre financier pluriannuel (CFP).

Cette prise de position présente les enjeux clés pour les zones de montagne. Elle reprend les douze priorités d'Euromontana à l'intention de la Commission européenne ainsi que le « droit de rester », et met en avant les bonnes pratiques en matière de « droit de rester » dans les zones de montagne.

Que signifie le « droit de rester » pour les montagnes ?

17 % de la population européenne vit dans des zones de montagne et considère donc la montagne comme son lieu de vie[3]. Comme l'a souligné la Commission dans son appel à contributions : « Les régions rurales et isolées, y compris [...] les régions de montagne [...], sont particulièrement exposées aux risques de déclin économique et de dépeuplement. ». Si la politique européenne de cohésion a partiellement contribué[4] à relever les défis spécifiques des zones de montagne, des lacunes et des disparités persistent. Dans de nombreuses zones de montagne isolées et confrontées à des contraintes structurelles, la stagnation ou le recul de la croissance économique freinent la prospérité, tandis que l'absence d'investissements durables dans des modèles économiques innovants se traduit par une baisse de la productivité et une dépendance persistante vis-à-vis des secteurs clés que sont l'agriculture et le tourisme.

Les données démographiques montrent **que l'Europe est la seule région au monde où la population des zones de montagne est en déclin**[5]. L'Europe du Sud et de l'Est connaît un déclin plus rapide que les autres sous-régions, tandis que cette tendance est plus marquée dans les zones rurales et les petites villes de montagne ; les villes, quant à elles, devraient connaître une

[1] Commission européenne, « La Commission européenne lance une stratégie historique intitulée "Droit de rester" » (2026).
[2] Enrico Letta. (2024). Bien plus qu'un simple marché. Renforcer le marché unique pour garantir un avenir durable et la prospérité de tous les citoyens de l'Union européenne. Disponible à l'adresse : https://european-research-area.ec.europa.eu/documents/letta-report-much-more-market-april-2024
[3] Martin F. Price. (2016). Mountains Move Up the European Agenda. Mountain Research and Development, 36(3), 376 379. http://www.jstor.org/stable/mounresedeve.36.3.376
[4] Maria Carla Lostrangio (2022). *Opportunities for mountains in the Cohesion Policy?* Regional Studies Association.
[5] Parisi, F., Russo, L., Romeo, R. & Manuelli, S. 2025. Mountain demographics and trends — Monitoring changes in the global mountain population: new insights and data. Rome, FAO.

légère augmentation de leur population d'ici 2030, selon les projections de la FAO. Pour autant, le déclin démographique ne doit pas être assimilé à un exode général des zones de montagne. Dans les Alpes italiennes, par exemple, la population a diminué de 1,2 % entre 2013 et 2023 et la part des personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 21,8 % à 25,3 %. Parallèlement, plus de 70 % des communes alpines ont enregistré un solde migratoire positif avec les communes italiennes non alpines en 2023, contre un peu plus de 55 % dix ans auparavant[6]. Ces tendances montrent comment le vieillissement de la population, la faiblesse des taux de natalité et le solde naturel négatif peuvent coexister avec un regain d'attractivité résidentielle dans les zones isolées.

Euromontana met en évidence **deux pressions opposées qui pèsent sur le droit de rester dans les zones de montagne** : d'une part, certaines zones de montagne sont confrontées à un dépeuplement, dû à l'exode des jeunes, au déclin économique et à l'évolution des structures démographiques, notamment au vieillissement de la population[7]. Parallèlement, certaines communautés de montagne doivent faire face à de **fortes pressions liées à l'habitat et au tourisme, ainsi qu'à d'importants fluctuations saisonnières du nombre de visiteurs**. Dans certaines régions, le dépeuplement et les pressions liées au tourisme coexistent, tandis que dans d'autres, les nouveaux arrivants, souvent issus de milieux urbains, apportent de nouvelles idées et favorisent l'innovation sociale. Ces répercussions sont clairement visibles dans le secteur du logement, où la concurrence entre les usages résidentiels permanents et temporaires, les résidences secondaires coûteuses, les logements inoccupés et le manque de logements sociaux et abordables peut réduire l'offre de logements et leur accessibilité financière pour les résidents permanents et les travailleurs. Ces pressions coexistent avec la croissance ou le déclin démographique.

Dans l'ensemble, les défis spécifiques aux zones de montagne sont donc **très variés, localisés et dépendent du contexte** ; c'est pourquoi les politiques doivent être ciblées selon **une approche territoriale et ancrée localement, avec des réponses adaptées aux différents facteurs à l'origine du déclin démographique, du renouveau démographique et de la pression immobilière**.

Les montagnes sont également fortement touchées par **le changement climatique** : elles se réchauffent plus rapidement et plus intensément que les autres régions. Au cours des 50 dernières années, les températures moyennes dans les Pyrénées ont augmenté de 30 %[8] (1,2 °C) par rapport à la moyenne mondiale. Le réchauffement a de graves conséquences pour les glaciers et les écosystèmes, et a parfois conduit à l'abandon de villages entiers[9], car l'écosystème naturel qui garantit un cadre de vie viable (et donc le droit au maintien sur le territoire) est mis à mal. Pour préserver l'habitabilité des zones de montagne, il sera important non seulement **d'accélérer la lutte contre le changement climatique, mais aussi de veiller à ce que ces zones restent vivantes, dynamiques et habitées, tout en respectant les limites planétaires** ; en effet, sans une protection adéquate de l'environnement montagnard, la dégradation et les risques naturels, notamment les feux de forêt, ne feront que s'aggraver. Les effets du changement climatique se font sentir bien au-delà des territoires montagneux eux-mêmes et affectent déjà les zones urbaines et les plaines

[6] Membretti, A. Bender, O. et al. (2025). Demographic scenarios, residential mobility and impacts of climate change in the Alps. Intermediate report focusing on the Italian and, partly, Austrian Alps. Disponible ici.
[7] Euromontana (2021). Le vieillissement dans les zones de montagne — Contribution d'Euromontana au Livre Vert sur le Vieillissement. Disponible ici.
[8] OPCC-CTP (2018). Le changement climatique dans les Pyrénées : impacts, vulnérabilités et adaptation. Bases de connaissances pour la future stratégie d'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées ISBN: 978-84-09-06268-3
[9] Anny Fiorentino (2025). Un village suisse a été enseveli sous une montagne. Cette ville pourrait être la prochaine. National Geographic.

à travers l'Europe, ainsi que les principaux cours d'eau européens. Les montagnes constituent un bien commun qu'il convient de préserver avec soin.

Le contexte a son importance, et la mise en œuvre des politiques doit être adaptée aux besoins du territoire, en tenant dûment compte des spécificités des zones rurales et de montagne. Certaines communes de montagne bénéficient d'importants investissements privés dans des infrastructures touristiques inadaptées[10] ou dans l'immobilier, dont les retombées pour les habitants sont minimes, tandis que d'autres sont prises dans un cercle vicieux de déclin rural, confrontées au dépeuplement et à l'abandon des terres, ainsi qu'à un risque croissant de catastrophes naturelles, notamment les glissements de terrain, les feux de forêt et les épisodes météorologiques extrêmes. Dans la sphère publique, le sous-investissement dans les services publics et les infrastructures de certaines communes a pour conséquence que les habitants n'ont pas accès aux services essentiels, notamment aux soins de santé, à l'éducation et au logement. La mobilité et l'accessibilité constituent également des défis particuliers. Les contraintes naturelles et la faible densité de population dans les zones isolées restent des obstacles majeurs au développement de réseaux de transport efficaces, et le recours à la voiture reste très répandu. Ces défis peuvent entraîner des répercussions particulièrement importantes sur les jeunes, les femmes, les nouveaux arrivants et d'autres groupes dont les besoins et les points de vue ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques. Le droit de rester doit également répondre à leurs besoins.

Les zones de montagne sont également confrontées à **des défis en matière de gouvernance**, en raison de leur fragmentation géographique, de l'absence d'organismes intermédiaires solides et de cadres de gouvernance qui ne sont pas adaptés aux réalités des défis transfrontaliers et de l'éloignement. Malgré cela, **les zones de montagne recèlent un potentiel énorme**. En tant que territoires en première ligne face aux changements démographiques, elles peuvent servir de laboratoires pour une **gouvernance innovante** et l'adaptation au changement climatique, et se faire les **champions de la participation démocratique locale**.

Notre vision du droit de rester

Les zones de montagne fournissent des **services stratégiques essentiels à l'Europe**. Il s'agit notamment des services écosystémiques, tels que la nature, la biodiversité et la séquestration du carbone, la qualité de l'air, la production alimentaire de qualité, l'eau douce, l'approvisionnement en énergies renouvelables, le tourisme de loisirs et les services culturels immatériels, **dont bénéficie l'ensemble de l'Europe**. Les territoires de montagne européens revêtent une importance stratégique sans pareille pour une transition écologique et juste en Europe et recèlent un potentiel d'innovation inexploité. Cette contribution doit donc non seulement être reconnue, mais aussi trouver un écho au niveau de l'Union européenne, grâce à un cadre politique spécifique qui réponde à leurs défis particuliers.

Les jeunes jouent un rôle clé dans le « droit de rester », comme le montre le rapport d'Euromontana intitulé « Être jeune en montagne » **66 % des jeunes habitants souhaiteraient rester à la montagne, tandis que 29 % aimeraient partir quelque temps avant d'y revenir.** Les zones de montagne restent très attractives pour les jeunes, et le droit d'y rester et d'y revenir constitue clairement une priorité. Le contrat social dans les zones de montagne doit donc rester intact, et la Stratégie devrait prendre en compte de manière adéquate toutes les situations, qu'il

[10] Repenser le tourisme hivernal dans les Alpes (2025). La position du consortium TranStat sur la transition des stations de sports d'hiver des Alpes Disponible ici.

s'agisse de quitter une communauté ou d'y revenir, ou encore de la liberté de vivre dans un environnement habitable, pour toutes les formes de vie, humaines et non humaines.

Le « droit de rester » ne doit pas être considéré uniquement comme **une politique démographique**, mais doit également s'ancrer dans des principes démocratiques permettant aux communautés de participer activement à la conception de leurs stratégies de développement territorial à long terme. Les montagnes dépassant les frontières administratives et naturelles, cela implique une stratégie en faveur du « droit de rester » fondée sur une approche interrégionale, transfrontalière et coopérative. Il est essentiel de ne plus considérer les zones de montagne sous l'angle de leurs contraintes, mais de reconnaître au contraire les multiples contributions que ces territoires apportent à l'Europe, tant en montagne qu'en plaine, qu'il s'agisse de la capacité à faire face à des chocs externes de toutes sortes ou de la résilience écologique et climatique.

La priorité accordée au droit de rester nécessitera des objectifs précis et entièrement financés, une reconnaissance juridique et une mise en œuvre concrète de **l'article 174 du TFUE**, l'accès aux financements et un renforcement des capacités des communes, un rôle garanti de l'échelon régional dans le développement des territoires, une cohérence politique à long terme, ainsi que davantage d'investissements dans les services publics afin de maintenir la valeur ajoutée au sein des communautés de montagne. Cela implique également la participation des jeunes et le renouvellement générationnel, des logements abordables, ainsi qu'un suivi et un contrôle adéquats de la manière dont l'Europe dépense ses fonds de cohésion. Pour que la cohésion territoriale soit une réussite, il faudra trouver un équilibre plus juste entre les lieux où les ressources européennes sont extraites et produites, et ceux où leurs bénéfices se concrétisent.

Pour éviter un rejet des politiques de l'UE dans les régions les plus reculées d'Europe, cette stratégie doit s'appuyer sur des garanties législatives, un financement spécifique, un objectif politique contraignant en matière de cohésion et une visibilité positive pour aboutir. L'Europe dispose des connaissances et du potentiel nécessaires pour mener à bien cette entreprise, à condition de trouver la volonté politique nécessaire.

Euromontana est convaincue que les montagnes doivent rester des lieux où les gens peuvent vivre et travailler en bénéficiant d'une qualité de vie élevée et d'un bien-être social, dans le respect des limites de la planète. Une stratégie sur le « droit de rester », correctement conçue et mise en œuvre au niveau des territoires pour relever les défis liés aux régions de montagne, **constitue un investissement significatif dans une Europe tournée vers l'avenir**, innovante, écologiquement durable, économiquement viable, préparée, résiliente et compétitive.

Au-delà d'un simple slogan : douze critères pour évaluer la stratégie de l'UE en matière de droit de rester

Afin de garantir le succès de cette stratégie, Euromontana invite la Commission à :

1. **Reconnaître explicitement l'article 174 du TFUE comme base juridique et champ d'application du droit de rester**, en y incluant spécifiquement les territoires visés par cet article, y compris les zones de montagne, afin de garantir que les États membres respectent leurs obligations. Dans le cadre de la structure des « plans nationaux » de la nouvelle architecture du CFP (NRPP), les **principes de partenariat et de subsidiarité** doivent être pleinement respectés lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie, et la coopération transfrontalière doit être intégrée de manière souple. Il faut garantir une participation régionale et locale afin

de promouvoir une élaboration des politiques ascendante, ancrée dans le territoire, coopérative et inclusive.

2. **Renforcer le droit de rester en en faisant un objectif politique à part entière, grâce à une enveloppe budgétaire assortie d'un objectif de dépenses juridiquement contraignant.** Garantir un financement obligatoire pour le « droit de rester » dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et dans la politique de cohésion, au sein des plans de partenariat nationaux et régionaux, avec un objectif spécifique (tel que l'objectif climatique de 30 % prévu dans le FEDER 2021-2027). Au niveau des programmes, affecter une partie des fonds alloués au programme « droit de rester » **aux programmes transfrontaliers, aux stratégies macro régionales, aux projets communs et à Interreg**. Continuer à soutenir les programmes en cours qui ont fait leurs preuves et qui visent à améliorer la mise en œuvre des politiques adaptées au territoire, notamment **LEADER, le CLLD, l'ITI et les GAL**, en leur allouant des ressources suffisantes pour relever les défis propres aux zones de montagne.

3. **Garantir le renforcement des capacités de gouvernance locale et l'accès à divers financements pour les communes et les parties prenantes locales**. La stratégie « Droit de rester » devrait renforcer et simplifier les conditions de mise en œuvre, corriger les déséquilibres et les décalages dans l'application des politiques, et mieux refléter les réalités territoriales en encourageant la coopération horizontale entre les secteurs, au-delà des frontières, entre les régions et entre les administrations. Les petites communes de montagne doivent être en mesure de renforcer leur gouvernance collective et leurs capacités opérationnelles, ainsi que d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences, afin de pouvoir se porter candidates à des projets et fournir avec succès des services publics efficaces et adaptés aux besoins de leurs communautés, tout en sachant tirer parti des possibilités de financement de manière efficace. Cette stratégie devrait contribuer à la mise en place d'un cadre de gouvernance participatif et démocratique durable, respectant les principes du **développement local mené par les acteurs locaux.**

4. **Veiller à ce que la stratégie relative au droit de rester soit pleinement cohérente avec les cadres politiques pertinents de l'Union européenne, en procédant à une analyse spécifique des cadres politiques existants pour évaluer leur contribution au droit au maintien sur le territoire.** La stratégie doit être pleinement cohérente avec la stratégie de l'UE en matière de tourisme durable (notamment en ce qui concerne la diversification et les flux touristiques saisonniers), la politique agricole commune après 2027 (notamment les récentes stratégies relatives au renouvellement générationnel et à l'élevage), ainsi qu'avec les objectifs environnementaux et climatiques de l'UE dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (notamment la gestion des paysages et les risques naturels), ainsi que la loi européenne sur le logement abordable et la récente initiative relative aux locations de courte durée. Cette stratégie devrait constituer un ensemble complet et cohérent, capable de produire des résultats concrets, plutôt qu'un simple complément aux cadres politiques existants.

5. **Renforcer les investissements territoriaux ciblés dans des services publics accessibles et abordables au niveau de l'Union européenne** afin de lutter contre l'isolement social et le déclin démographique dans les zones de montagne, grâce à une enveloppe budgétaire spécifique au

sein du Fonds social européen (FSE) dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), notamment dans les domaines des soins de santé à distance et mobiles, de la télémédecine, de l'éducation, des transports, de la connectivité numérique et des infrastructures, ainsi que des services d'urgence. Les acteurs régionaux doivent **améliorer les solutions de mobilité durable** vers et au sein des zones de montagne, notamment les liaisons intermodales, les transports publics et les solutions de « dernier kilomètre », afin de réduire au minimum la dépendance à l'égard de la voiture pour particulier, de diminuer les émissions liées aux transports et d'améliorer l'accessibilité pour les visiteurs, les résidents et les personnes en situation de handicap.

6. **Préserver la valeur économique des zones de montagne au profit des communautés locales et des visiteurs**, en favorisant des chaînes de valeur plus équitables grâce aux règles relatives aux marchés publics. **Veiller à un partage équitable, au niveau local**, des bénéfices tirés des ressources naturelles et des activités extractives existantes, et soutenir la production de produits de montagne de qualité, la transformation locale, les initiatives d'économie sociale et coopérative, l'entrepreneuriat ainsi que les activités circulaires à base biologique. Favoriser des **synergies plus fortes entre l'agriculture, le tourisme, les services et les économies locales**, en renforçant le lien entre les besoins émergents et l'écosystème entrepreneurial du territoire, d'une part, et les demandeurs d'emploi, les nouveaux arrivants et les groupes vulnérables, notamment les jeunes, les réfugiés et les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études, d'autre part.

7. **Créer davantage d'activités à valeur ajoutée et favoriser la diversification dans les zones de montagne** en promouvant les économies locales et la diversification multi saisonnière, en soutenant les organisations de l'économie sociale, l'entrepreneuriat local et les initiatives menées par les communautés, tout en exploitant le potentiel de secteurs de moindre envergure dont le potentiel de développement territorial est sous-estimé, notamment **la bioéconomie, l'économie circulaire, l'agroécologie, le tourisme quatre saisons et les énergies renouvelables**. Renforcer la capacité des acteurs locaux à créer et à proposer des emplois inclusifs, qualifiés et à l'année, en particulier pour les groupes vulnérables et les jeunes. Impliquer les différentes communautés rurales et les parties prenantes **dès les premières étapes de la conception et de l'évaluation des nouvelles politiques et initiatives** qui les concernent, dans le respect d'une transparence totale. Les nouvelles initiatives doivent respecter la capacité d'accueil du paysage ainsi que les capacités écologiques et sociales du territoire, en s'inscrivant dans les limites planétaires.

8. **Renforcer la participation inclusive et le renouvellement générationnel intersectoriel** dans les zones de montagne grâce à des programmes de mentorat de l'UE spécialement destinés aux jeunes, à un programme Erasmus rural et à des possibilités de mobilité accessibles et abordables pour les jeunes des zones rurales, ainsi qu'à la garantie de la sécurité de la mobilité pastorale dans le secteur agricole. Les possibilités d'apprentissage, de formation et d'entrepreneuriat dans les économies de montagne doivent être **accessibles et s'étendre tout au long de la vie**. Il convient de **soutenir et d'autonomiser les groupes vulnérables** vivant dans des zones de montagne reculées et isolées, en reconnaissant et en promouvant le rôle des organisations de l'économie sociale, des coopératives, des associations et des initiatives communautaires dans la promotion de la participation, de l'inclusion et des échanges intergénérationnels. Assurer **une coopération étroite entre les établissements d'enseignement, les employeurs et les collectivités régionales et locales**, ce qui permettra de

pallier les pénuries de main-d'œuvre et d'attirer et de retenir les jeunes, les nouveaux résidents et les travailleurs.

9. **Mettre en place des mesures adaptées aux territoires visés par l'article 174 dans le cadre du récent Plan pour le logement abordable**, afin de favoriser un équilibre sain et d'éviter que les résidents des zones de montagne ne soient évincés par les résidences secondaires et les locations de courte durée, en veillant à ce que **le logement réponde aux besoins des communautés locales dans tous les contextes**, que la pression touristique soit forte ou faible, notamment par la gestion des bâtiments inoccupés. Comme l'a souligné le Parlement européen, la stratégie de l'UE en matière de tourisme durable devrait garantir **la mise en place de cadres de gestion** permettant aux communes de montagne de gérer les flux de visiteurs, de fixer des seuils de qualité et de gérer le réacheminement éventuel des visiteurs, grâce à des mesures de protection spécifiques. Les investissements dans les infrastructures fonctionnant toute l'année doivent être conçus en priorité pour les habitants, notamment les nouveaux arrivants, les familles et les travailleurs.

10. **Promouvoir des campagnes de communication positives de l'Union européenne** susceptibles de contribuer à faire évoluer le discours sur les zones de montagne, en particulier celles menacées de dépeuplement et d'abandon, en tenant compte des disparités et des divergences au sein de l'Union européenne, et en rendant hommage aux personnes qui prennent soin de l'environnement montagnard. Cette stratégie pourrait s'appuyer sur un programme piloté par les parties prenantes visant à désigner des « ambassadeurs » du droit de rester et à mettre en place des réseaux de communautés capables de promouvoir la qualité de vie exceptionnelle qu'offrent les montagnes, le « droit à la montagne », et de faire évoluer le discours négatif sur les zones rurales et isolées, souvent qualifiées de « marginalisées » ou « en déclin », vers une reconnaissance **des zones de montagne comme un atout stratégique pour l'Europe**, en particulier pour les enfants et les jeunes scolarisés, ainsi que pour les personnes engagées dans des parcours d'apprentissage tout au long de la vie.

11. **Opérer une distinction systématique entre les zones rurales, périurbaines et urbaines en ce qui concerne les dépenses, les modèles d'investissement et les résultats**. La stratégie sur le « droit de rester » devrait s'appuyer sur des définitions européennes adéquates des typologies territoriales pour la future période de programmation et au-delà, en s'appuyant sur les méthodologies existantes DEGURBA et TERCET, y compris une définition des zones de montagne, ainsi que sur un suivi des performances au niveau NUTS 3 et en dessous, afin de garantir que les politiques de l'Union européenne ne nuisent pas involontairement à la vitalité ou au tissu social des communautés de montagne.

12. **Approfondir les connaissances et la recherche sur le « droit de rester » et l'approche « rural proofing », en tirant parti des programmes existants**, notamment Interreg et Horizon Europe, afin de mener des activités de recherche et d'innovation dans divers types de territoires, y compris les zones de montagne. Le Centre commun de recherche européen (JRC) devrait produire des données fiables et détaillées sur les tendances démographiques dans les zones relevant de l'article 174, y compris de nouveaux ensembles d'indicateurs permettant de saisir les spécificités locales, et renforcer la base factuelle relative à l'approche « rural proofing » et au droit de rester, ce qui pourra alimenter l'évaluation et la révision de la stratégie.

Qu'est-ce qui fonctionne ? Le droit de rester dans la pratique

Dix exemples territoriaux et locaux tirés de la base de données des bonnes pratiques d'Euromontana et du réseau Euromontana au sens large.

1. Préserver les commerces de proximité dans les petites communes tchèques

Face à la disparition rapide des épiceries de village, en particulier dans les zones isolées et de montagne, la République tchèque a lancé « Obchůdek 2021+ », un programme national de soutien qui accorde une aide financière aux régions afin de cofinancer les petits commerces ruraux et de préserver l'accès aux produits de première nécessité. Cette initiative vise à remédier au déclin des services en milieu rural grâce à un modèle de gouvernance simple, mais évolutif et facilement reproductible : un financement national distribué par les autorités régionales aux exploitants de commerces locaux. Elle garantit le maintien des services de base dans les zones peu peuplées, renforce la cohésion territoriale et apporte un soutien flexible adapté aux conditions locales, notamment dans les communes de montagne.

En savoir plus : Préserver les commerces de proximité dans les petites communes tchèques

2. Orexa : la communauté énergétique du plus petit village du Gipuzkoa

Le village d'Orexa, dans la province de Gipuzkoa (Pays basque, Espagne), a créé une communauté énergétique pour assurer sa souveraineté énergétique tout en limitant l'impact sur l'utilisation des terres et en maximisant les bénéfices socio-économiques de la production et de la consommation d'énergie localement. Orexa a fait de l'énergie un élément essentiel de sa stratégie de développement local afin de garantir sa souveraineté énergétique. La communauté énergétique a intelligemment combiné des solutions juridiques et techniques pour assurer la production et la consommation d'énergie au niveau local, apportant des avantages environnementaux et socio-économiques significatifs au village.

En savoir plus : Orexa : la communauté énergétique du plus petit village du Gipuzkoa

3. Campagne pour les jeunes « Restez à la campagne – c'est payant »

De nombreux jeunes quittent les régions montagneuses parce qu'ils voient peu de possibilités sur le marché du travail et n'ont pas de perspectives d'avenir. Dans quatre régions montagneuses polonaises, une campagne a été menée pour informer les jeunes des possibilités offertes par les fonds de développement rural pour l'emploi des jeunes. Les outils et les financements européens déployés dans les zones rurales et de montagne sont souvent peu connus des populations locales. Des efforts de communication et d'information supplémentaires sont donc nécessaires dans nos territoires afin de promouvoir ces opportunités. En valorisant la multifonctionnalité des zones rurales et en expliquant les opportunités disponibles, l'initiative a permis de toucher une variété de jeunes qui peuvent bénéficier du soutien au développement rural et contribuer à la revitalisation rurale par l'innovation et l'entrepreneuriat. Une telle initiative est facilement transférable et devrait être encouragée au cours de la période 2028-2034.

En savoir plus : Campagne pour les jeunes « Restez à la campagne — c'est payant »

4. Les Écoles pastorales soutiennent la prochaine génération d'éleveurs

La « Shepherd School » est un programme de formation financé par le programme LIFE et qui se déroule de 2023 à 2026. Conçu pour pallier la pénurie de bergers qualifiés et soutenir la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques, ce programme propose quatre sessions de formation, chacune accueillant huit futurs bergers par an, avec pour objectif de former trente-deux nouveaux bergers d'ici la fin du programme. Chaque formation comprend seize modules et deux cents heures de formation, réparties à parts égales entre théorie et pratique, avec un accent particulier sur le rôle des bergers dans le maintien d'écosystèmes sains. Les participants effectuent également un stage d'un mois dans une exploitation d'élevage en activité. Les premiers résultats sont encourageants. À l'issue de la troisième formation, vingt-trois bergers avaient été formés, avec un seul abandon. Parmi eux, quinze exercent déjà le pastoralisme, cinq ont lancé des activités d'élevage dans des exploitations existantes, six sont en train de créer de nouvelles exploitations et quatre travaillent en tant que salariés ou prestataires dans le secteur.

En savoir plus : LIFE Shep4Bio Sheperd Schools for Generational Renewal

5. Le programme Desafio : un "Erasmus rural" pour lutter contre le dépeuplement dans les zones rurales et de montagne

Desafio est un programme de stages en milieu rural visant à revitaliser les zones rurales et montagneuses en améliorant leur attractivité auprès des étudiants. Créé en 2018 par la Chaire sur le Dépeuplement et la Créativité de l'Université de Saragosse (Espagne), le programme connecte des organisations rurales publiques et privées désireuses de former des jeunes et des étudiants désireux de mettre en pratique leurs connaissances universitaires. Grâce au programme Desafio, les étudiants de l'université de Saragosse peuvent effectuer un stage en milieu rural entre juin et novembre, d'une durée comprise entre 120 et 500 heures de travail. Les stages doivent se dérouler dans des communes de moins de 3 000 habitants et les étudiants doivent résider dans la commune pendant toute la durée de leur stage. Une indemnité journalière est versée aux stagiaires et les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par le programme Desafio.

En savoir plus : Le programme Desafio : un "Erasmus rural" pour lutter contre le dépeuplement dans les zones rurales et de montagne

6. Un hôpital transfrontalier pour pallier le manque de soins médicaux dans les Pyrénées

L'Hôpital GECT de Cerdagne est le premier hôpital transfrontalier en Europe. Situé dans la municipalité de Puigcerdà (Catalogne, Espagne) à quelques mètres de la frontière française, il a pour but de fournir des services de santé des deux côtés de la frontière franco-espagnole dans une zone montagneuse où les habitants devaient auparavant conduire 1h30 pour atteindre l'hôpital le plus proche à Perpignan, en France. Cerdagne est le premier hôpital qui accueille des citoyens des deux côtés de la frontière en tant que patients et personnel. L'expérience montre que la coopération peut permettre de surmonter les problèmes administratifs et améliorer la qualité de vie des gens. En 2016, l'hôpital de Cerdagne a remporté le prix « Construire une Europe

sans frontières » lors de la réunion annuelle des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) qui s'est tenue au Comité européen des Régions.

En savoir plus : Un hôpital transfrontalier pour pallier le manque de soins médicaux dans les Pyrénées

7. Les Conseils de la Jeunesse, acteurs de l'avenir des territoires de montagne

Le Conseil des jeunes de la SUERA met particulièrement l'accent sur la liberté de rester en encourageant des initiatives destinées à permettre aux jeunes d'étudier plus près de chez eux, afin qu'ils puissent continuer à participer aux activités de leur région d'origine. L'initiative « Rester local, apprendre global » vise ainsi à promouvoir l'enseignement à distance comme moyen de permettre aux jeunes de rester dans les régions alpines tout en ayant accès à des opportunités éducatives et professionnelles de grande qualité. Dans ce cadre, une initiative plus large associant les parties prenantes du SUERA est prévue pour 2027, afin d'informer les jeunes sur les possibilités d'enseignement à distance disponibles, de créer un forum d'échange entre les jeunes, les experts et les acteurs du monde de l'éducation, et de sensibiliser le public local. La jeunesse est également au cœur du programme 2021-2027 d'ALCOTRA, avec la création d'un Conseil des jeunes ALCOTRA rattaché aux instances dirigeantes du programme et le soutien apporté à de nombreux projets destinés aux jeunes.

En savoir plus : Alpine Youth Council EUSALP

8. Le dispositif "Espaces Valléens", un accompagnement pour la diversification touristique

Le dispositif « Espaces Valléens » est un programme de développement territorial à l'échelle du massif des Alpes françaises porté par l'État et les deux Régions alpines, financé par le FEDER. Il accompagne 39 territoires de montagne dans la diversification de leur offre touristique, la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels, et leur adaptation au changement climatique. Il vise ainsi à soutenir une activité économique à l'année, moins dépendante de la neige, et permettant aux socioprofessionnels de ces territoires de rester y vivre.

En savoir plus : Diversifier et transitionner le tourisme dans les Alpes avec les Espaces Valléens | ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

9. Gouvernance : le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) dans un contexte transfrontalier

L'approche du développement local mené par les acteurs du locaux (CLLD), mise en œuvre dans le cadre du programme Interreg Italie-Autriche, constitue un exemple précieux de la manière dont la gouvernance territoriale peut contribuer au droit de rester. Grâce à des groupes d'action locale actifs dans les territoires de montagne, les communautés locales définissent conjointement les priorités de développement et gèrent directement les ressources afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Cette approche associe des financements européens à une forte participation locale et à une gouvernance à plusieurs niveaux, impliquant les communes, la société civile, les entreprises et les citoyens. Elle permet aux collectivités de dépasser le cadre des interventions sectorielles et de mettre en œuvre des stratégies de développement territorial intégrées, adaptées aux réalités locales. Plusieurs projets ont spécifiquement porté sur les défis

démographiques et l'attractivité régionale. Par exemple, l'initiative « Come2Stay » dans la région de Dolomiti Live encourage le retour de personnes qualifiées dans les régions de montagne en créant des opportunités d'emploi, d'entrepreneuriat et d'innovation sociale. De telles initiatives montrent que le « droit de rester » devrait également inclure un « droit de retour », permettant aux anciens habitants de renouer avec leur territoire et de contribuer au développement régional.

En savoir plus : Le développement local mené par les acteurs de terrain (CLLD)

10. Financer des services itinérants dans les villages vieillissants pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées

Le vieillissement de la population devrait s'accélérer dans de nombreuses zones rurales et montagneuses au cours des prochaines décennies. Cette tendance soulève des défis pour la qualité de vie des personnes âgées, notamment en ce qui concerne la disponibilité de biens et de services adaptés à leurs besoins. Dans le cadre du projet SILVER SMEs, la province de Burgos (Espagne) a encouragé le développement de services itinérants dans les municipalités rurales les plus vieillissantes. Les services itinérants sont réputés pour être une solution, dans les zones rurales, à l'étalement de la population et au manque de viabilité de certains petits commerces. En soutenant en particulier les services itinérants au profit des personnes âgées, SODEBUR a adapté le modèle à un segment spécifique de la population, répondant ainsi à un défi démographique important et préparant une meilleure qualité de vie pour le nombre croissant de personnes âgées dans les décennies à venir.

En savoir plus : Financer des services itinérants dans les villages vieillissants pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées